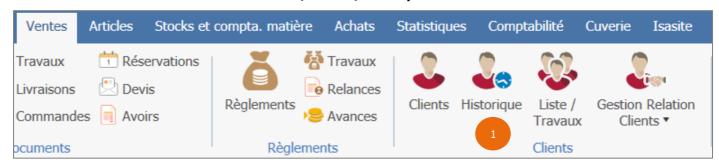
Création d'un avoir depuis l'historique

PRE-REQUIS:

Avoir une facture réglée ou non réglée à annuler.

COMMENT CREER UN AVOIR TOTAL DEPUIS L'HISTORIQUE CLIENT?

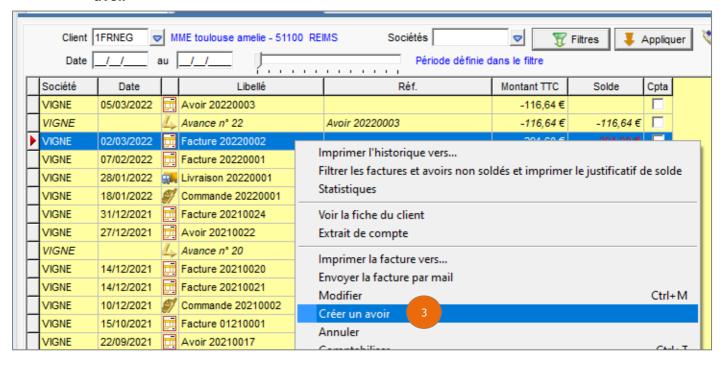
ÉTAPE 1 : aller dans le menu Ventes\Clients\Historique



ÉTAPE 2 : dans l'historique client, sélectionner le client où il faut générer l'avoir et puis cliquer sur le bouton « Appliquer »

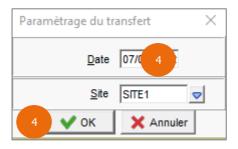


ÉTAPE 3 : dans le tableau qui apparaît, sélectionner votre facture à annuler et faire un clic droit « **Créer un** avoir »

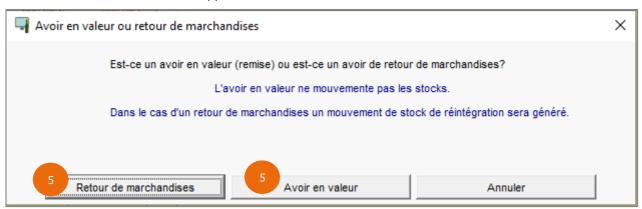


Cette documentation correspond à la version 13.83. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

ÉTAPE 4 : sur la fenêtre qui apparaît, renseigner la date de votre avoir puis cliquer sur le bouton « OK »



ÉTAPE 5 : la fenêtre suivante apparaît :



- Si l'avoir concerne un retour de marchandises (les quantités saisies sur l'avoir doivent rentrer en stocks), cliquer sur le bouton « Retour de marchandises ».
- Si l'avoir est un avoir financier (pas de génération de mouvements de stocks), cliquer sur le bouton « Avoir de Valeur »

(i) Si la facture n'est pas réglée, l'avoir sera automatiquement affectée à la facture. Si la facture est déjà réglée, vous aurez la possiblité d'affecter cet avoir à une autre facture ou de le rembourser.